

Cours de mise à niveau

SCIENCES PHYSIQUES (105)						
A	H	CODE	TITRE	PRÉALABLES	PONDÉRATION	UNITÉS
A	H	105-003-RE	Mise à niveau pour Science et technologie de l'environnement de la 4e secondaire	Science et technologie (ST 055-444) ou Applications technologiques et scientifiques (ATS 057-416)	4 1 3	2 2/3

MATHÉMATIQUES (201)						
A	H	CODE	TITRE	PRÉALABLES	PONDÉRATION	UNITÉS
A	H	201-015-RE	Mise à niveau pour Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5e secondaire	Technico-science (TS 064-426) de la 4e secondaire ou Sciences naturelles (SN 065-426) de la 4e secondaire	4 2 4	3 1/3
A	H	201-016-RE	Mise à niveau pour Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4e secondaire	Culture, société et technique (CST 063-414) de la 4e secondaire	2 3 3	2 2/3

CHIMIE (202)						
A	H	CODE	TITRE	PRÉALABLES	PONDÉRATION	UNITÉS
A	H	202-001-RE	Mise à niveau pour Chimie de la 5e secondaire	Science et technologie de l'environnement (STE 058-404) ou Science et environnement (SE 058-402)	3 2 3	2 2/3

PHYSIQUE (203)						
A	H	CODE	TITRE	PRÉALABLES	PONDÉRATION	UNITÉS
A	H	203-001-RE	Mise à niveau pour Physique de la 5e secondaire	Science et technologie de l'environnement (STE 058-404) ou Science et environnement (SE 058-402)	3 2 3	2 2/3

Notes :

- 1- Les cours de mise à niveau apparaîtront au bulletin, mais ils ne seront pas comptabilisés pour l'obtention du DEC. Par conséquent, ils s'appliquent en vertu du règlement no 5A sur la réussite scolaire.
- 2- Après un échec à un cours de mise à niveau, une seule reprise du même cours sera autorisée. Dans le cas où il y aurait un deuxième échec à ce même cours, l'étudiant se verrait refuser l'accès à ce cours et serait invité à rencontrer un professionnel afin d'évaluer sa situation.